

En partenariat avec :



O.P.A.H.

Plateau de Lannemezan et de Neste Barousse



DES AIDES FINANCIÈRES QUI VOUS CONCERNENT

L'équipe de SOLIHA vous accompagne dans votre projet de travaux, vous accueille et vous renseigne.

À partir de Septembre 2019 pour les communautés de communes :

Plateau de Lannemezan

Permanences (de 10h à 12h) :

- 1^{er} mercredi du mois : Moulin des Baronnies (à Sarlabous)
- 2^{ème} mercredi du mois : Office de Tourisme La Barthe de Neste (locaux CCPL)
- 3^{ème} mercredi du mois : Mairie de Galan
- 4^{ème} mercredi du mois : 529 rue Georges Clémenceau à Lannemezan (service «Attractivité et développement» de la CCPL).

Neste Barousse

Permanences (de 10h à 12h) :

- 1^{er} jeudi du mois : Office de Tourisme Saint Laurent de Neste
- 3^{ème} jeudi du mois : Office de Tourisme de SARP

CONTACTEZ SOLIHA PYRÉNÉES BÉARN-BIGORRE
05 62 34 42 74

HABITER MIEUX
AMÉLIORER
ADAPTER
ECONOMISER

2019 - 2023

Des aides et des conseils **GRATUITS**
pour améliorer votre logement !



Ce programme s'adresse aux
PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS
qui souhaitent améliorer leur habitat*

* Soumis à conditions de ressources ou de loyers

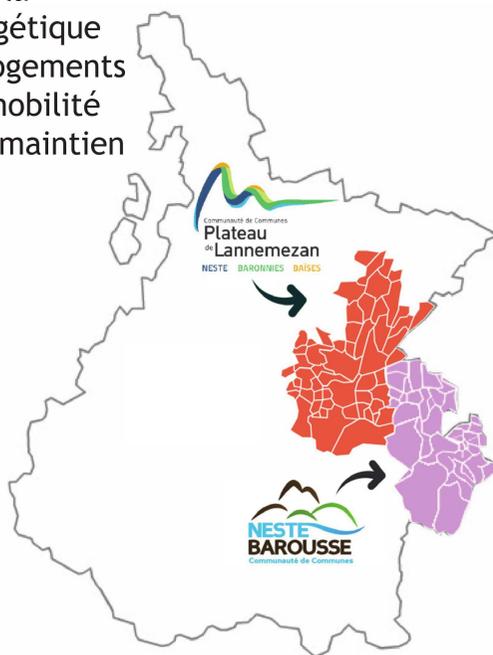
Les communautés de communes :

- > Plateau de Lannemezan
- > Neste Barousse

lancent une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pour inciter les propriétaires à rénover leurs logements.

TROIS THÉMATIQUES :

- lutter contre l'habitat indigne
- lutter contre la précarité énergétique
- adapter les logements à la perte de mobilité et favoriser le maintien à domicile.



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT



DES AIDES FINANCIÈRES QUI VOUS CONCERNENT !

L'équipe SOLIHA vous accompagne gratuitement dans votre projet de travaux et vous aide à bénéficier de subventions, auprès des différents financeurs : ANAH, Région, Département, Caisses de Retraite et autre...

Ce programme s'adresse aux Propriétaires Occupants

Aides attribuées sous conditions de ressources pour des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation du logement et majorées dans le cas des travaux concernant des logements dégradés.

Ce programme s'adresse aux Propriétaires Bailleurs

Aides attribuées sous conditions de location pour des travaux d'économie d'énergie et majorées dans le cas des travaux concernant des logements dégradés.



Quelques règles à respecter



Les travaux ne doivent pas être commencés sans autorisation écrite des financeurs et de l'urbanisme le cas échéant. Ils doivent être réalisés par des artisans (fournitures et pose comprise).

LE PROGRAMME CONSISTE EN :

- Une évaluation et des conseils techniques **GRATUITS** sur vos travaux dans votre logement
- La définition, avec vous, d'un programme de travaux correspondant à vos besoins
- Un accompagnement dans les demandes de subvention auprès des organismes financeurs
- Un suivi personnalisé, des dossiers **GRATUITS**

LES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE :

Sous condition d'un gain énergétique suffisant :

- Isolation des murs, du toit, des planchers,
- Remplacement ou installation d'un système de chauffage,
- Remplacement des fenêtres,
- Remplacement d'un ballon d'eau chaude sanitaire,
- Système de ventilation (VMC double flux...),
- Energies renouvelables : Installation de panneaux solaires, de systèmes géothermiques...



LES TRAVAUX D'ADAPTATION DU LOGEMENT :

- Adaptation de la salle de bains avec douche à l'italienne,
- monte-escalier,
- rampes d'accès,
- barres d'appui,
- volets roulants électriques ...



LES TRAVAUX SUR DES LOGEMENTS DEGRADÉS :

Ces travaux seront évalués selon l'état de dégradation du bâti :

- Toiture,
- couverture,
- électricité,
- assainissement,
- sanitaires,
- plomberie,
- économies d'énergies...

